



COMPTE-RENDU VISITE DE QUARTIER



LES ÉLUS ET LES SERVICES PRÉSENTS :

● **Julien Gondard,**
Maire de Fontainebleau,

● **Isabelle Bolgert,**
1^{ère} adjointe en charge des affaires générales, des affaires sociales et de la petite enfance,

● **Francine Bollet,**
Adjointe en charge de l'urbanisme et du développement urbain,

● **Fanny Malvezin,**
Adjointe en charge de la transition écologique, des partenariats et du soutien au tourisme,

● **Gérald Ronteix,**
Conseiller municipal délégué à la sécurité,

● **Anne Cecconello,**
Directrice du pôle Patrimoine, Environnement, et Aménagement Durable,

● **Police municipale.**

Le rendez-vous a été donné à la Maison de l'enfance, rue Anne-Marie Javouhey.

I. QUESTIONS GÉNÉRALES

• **Un certain nombre de voiries étant en mauvais état, quelle est la stratégie adoptée par la Ville pour prioriser les chantiers ?**

Fontainebleau compte plus de 42km de voirie, il est donc impossible de procéder à une reprise de l'ensemble des voiries sur un temps court. C'est pourquoi la Ville s'est dotée d'un outil d'aide à la décision qui permet de cibler et séquencer quartier par quartier les chantiers prioritaires : **Vialytics**.

Ce système permet de cartographier avec précision l'état de nos routes et de nos rues (trous/fissures/nids de poules), afin d'établir une liste des chantiers prioritaires. **Cette carte est accessible sur le site de la Ville dans la rubrique « Cadre de Vie », puis « Mobilité et Stationnement ».**

Rappel des voiries reprises en 2023 :

- Rue Denecourt ;
- Place Decamps ;
- Boulevard Churchill ;
- Rue Guérin (entre la place Decamps et la rue Victor Hugo) ;
- Rue René Quinton (entre le boulevard Joffre et la route Louise) ;

- Rue Adam Salomon ;
- Route de la Bonne-Dame, route Notre-Dame-du-Bon-Secours et route Louise (blowpatcher uniquement).

Chantiers 2024 :

- Rue Anne-Marie Javouhey entre Lagorsses et Joffre, reprise de la voirie, **réalisée le 16 avril ;**
- Impasse de l'Aqueduc, reprise de la voirie, **réalisée le 17 juin ;**
- Rue Dancourt, reprise de la voirie dans sa partie comprise entre la rue Comairas et la rue Gambetta, **réalisée le 18 juin ;**
- Reprise de la rue de Ferrare dans sa partie comprise entre la rue Royale et le passage Ronsin avec enfouissement de l'éclairage public et renouvellement des équipements : **chantier terminé fin août ;**
- Rue du Sergent Perrier, reprise de la voirie, mise en place d'un ralentisseur et mise aux normes de la place PMR, chantiers **réalisés entre le 15 et le 19 juillet 2024 ;**

- Rue Auguste Barbier, reprise de la voirie, **réalisée entre le 22 et le 26 juillet ;**

Chantiers 2025 :

- Boulevard Crevat Durant, réfection du tapis d'enrobé de la rue dans sa partie comprise entre la rue du Mont-Ussy et la rue Jean Jaurès, **réalisé en février.**
- Reprise intégrale de la Rue des Bois avec enfouissement des réseaux, chantier **terminé en mai.**
- Portion de la rue de la Paroisse comprise entre la rue Saint-Honoré et la rue des Sablons, **réalisée fin juin.**
- D'autres chantiers sont **à venir en 2025** : portion de la rue de l'Arbre Sec entre la rue Gabriel Fournier et la rue Saint-Louis, rue Casimir Périer, route Notre-Dame-du-Bon-Secours entre la route Louise et le boulevard Foch.



Boulevard Crevat Durant



Rue de Ferrare



Rue des Bois

• Où en sommes-nous concernant le remplacement de l'éclairage public par la technologie LED ? L'extinction de l'éclairage la nuit va-t-elle perdurer ?

La ville de Fontainebleau s'était engagée en 2020 dans une démarche de transition énergétique et écologique : **réduire de 40% l'empreinte carbone de la Ville d'ici à 2030**. Cet engagement s'est traduit par plusieurs actions concrètes, notamment le passage en LED de l'éclairage public débuté en 2017.

À terme, tout l'éclairage de la Ville aura été remplacé par la technologie LED. Ce chantier au long cours, prévu sur quelques années encore, concerne 1 519 lanternes au total. S'il nécessite des investissements importants, il permet dès à présent de réaliser des économies d'énergie tout en maintenant le même niveau de luminosité dans nos rues.

À ce jour, 51% de l'éclairage public a été passé en LED.

Avantage non négligeable de cette nouvelle technologie, **il est désormais possible de mettre en place un éclairage « clair de lune » (luminosité à 10%) la nuit.** Ainsi, en lieu et place de l'extinction des feux la nuit (à partir de 1h30 dans le centre-ville et à partir de minuit dans les autres quartiers), nous sommes progressivement en mesure, quartier par quartier, de diffuser une lumière de **faible intensité et de basse consommation**, qui respecte la biodiversité et qui apaise le sentiment d'insécurité lié à l'extinction des lumières la nuit.



Le quartier piéton de la rue des Sablons a été le premier concerné, et, depuis, de nouvelles rues en sont équipées, notamment rue d'Avon, place d'Armes, rue de la Chancellerie, rue Paul Séramy, et rue Marrier, ainsi qu'au niveau de la rue Aristide Briand et des rues adjacentes (rue d'Alsace, rue de la Coudre...).

• Qu'est-ce que la Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation (LAPI) ?



La Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation (LAPI) permet de contrôler le paiement du stationnement à Fontainebleau. Son objectif est de **réduire la fraude qui avait atteint des niveaux intolérables** (33% de véhicules en situation de fraude en moyenne en 2023) **afin d'assurer un accès équitable au stationnement en ville pour tous et une rotation des véhicules qui bénéficie à la fois aux riverains et aux commerçants.**

Grâce à ce système, le taux de fraude au paiement du stationnement a diminué drastiquement en moins d'un an, passant à moins de 10%.

La réduction de la fraude permet de **financer davantage de travaux pour rénover les voiries et embellir l'espace public** et qui profitent à la fois aux Bellifontains mais aussi aux visiteurs extérieurs.

• Pourquoi les Bellifontains constatent-ils une hausse de leurs impôts locaux, alors que la Ville s'est engagée à ne pas les augmenter ?

En 2025, et pour la neuvième année consécutive, **le taux d'imposition de la Ville sur la taxe foncière ne sera pas modifié afin de préserver le pouvoir d'achat des Bellifontains.**

Aucune augmentation de tarif ni extension de zone payante n'ayant eu lieu en concomitance, ce système ne change rien pour les conducteurs qui s'acquittent de leurs droits au stationnement.

Le dispositif fonctionne en scannant les plaques d'immatriculation des véhicules, permettant ainsi de détecter les infractions liées au non-paiement ou au dépassement du temps de stationnement. **À noter que le LAPI ne sanctionne pas les autres infractions (stationnement gênant sur un trottoir par exemple) qui relèvent de la police municipale ou nationale.**

Pour rappel, si le LAPI effectue un passage entre le moment où vous vous garez et le moment où vous prenez votre ticket à l'horodateur, un délai de grâce de 10 minutes est prévu pour éviter toute verbalisation infondée.

Cas particuliers :

Certains professionnels de santé **bénéficient du stationnement gratuit dans le cadre de leurs fonctions** pour faciliter leurs déplacements au domicile des patients. Pour disposer de cette gratuité (la liste des critères peut être

consultée sur le site de la Ville), il suffit de s'enregistrer auprès d'Interparking ou de prendre un ticket « caducée » (gratuit) sur l'horodateur.

Pour les détenteurs d'une carte CMI-stationnement, afin de bénéficier de la gratuité sans avoir besoin de se rendre au parcmètre, ni d'utiliser l'application « PayByPhone », il suffit de se rendre aux locaux d'Interparking (situés au niveau -1 du parking de la Place de la République), muni d'une copie de la carte grise du véhicule ainsi que d'une copie de la CMI en cours de validité. **Attention, malgré l'enregistrement auprès d'Interparking il sera toujours impératif d'apposer votre carte CMI-stationnement sur le pare-brise, bien visible.**

Pour les détenteurs de la carte CMI qui ne souhaiteraient pas ou ne pourraient pas s'enregistrer, il est nécessaire de prendre un ticket gratuit « Personne à Mobilité Réduite » (PMR) au parcmètre ou via PayByPhone et d'afficher la carte de manière bien visible sur le pare-brise.



• Depuis le 1^{er} mars, l'organisation de la collecte des déchets a évolué. Pourquoi ce changement a-t-il eu lieu et comment ce nouveau système fonctionne-t-il ?

Pour rappel, depuis plus de 20 ans la collecte des déchets est assurée par le SMICTOM de la région de Fontainebleau (35 communes) et non par la ville de Fontainebleau.

Jusqu'alors, les bennes du SMICTOM étaient équipées d'un double compartiment permettant de séparer les déchets. Aujourd'hui, le seul fabricant européen de camions bi-compartmentés a pris la décision de ne plus produire ce type de véhicule pour des raisons économiques. **Le SMICTOM a donc été contraint de changer de modèle de collecte au profit d'un système de collecte en « benne simple » depuis le 1^{er} mars 2025.**

Pour ce faire, de nouveaux bacs ont été distribués aux Bellifontains et les

cloisons des bacs actuels ont été retirées. **Cela n'impacte en rien le tri de vos déchets** puisque les 4 types de déchets (emballages en verre, emballages ménagers et papiers, ordures ménagères et déchets végétaux) qui étaient collectés en deux bacs compartimentés, le sont désormais en quatre bacs individuels simples.

En parallèle, les fréquences de collecte des bacs ont été adaptées aux tonnages moyens et à la suppression des bacs compartimentés. La collecte est donc parfois plus espacée pour réduire le nombre de bennes en circulation tout en assurant la collecte des 4 types de déchets en porte à porte.

Néanmoins, compte tenu de ces nouvelles fréquences de collecte,

si vous estimez que votre dotation de poubelles ne correspond pas à vos besoins, il vous est possible de prendre attache directement avec le SMICTOM afin de demander des bacs plus grands ou plus petits. Le SMICTOM s'est également engagé à procéder à des ajustements dans l'organisation de sa collecte dans les mois à venir si cela s'avérait nécessaire. À titre d'exemple, la collecte des végétaux initialement interrompue entre le 1^{er} décembre et le 31 mars, a été avancée au 17 mars.

La ville de Fontainebleau sera attentive au bon déroulement de la collecte pour que le tri puisse se faire dans les meilleures conditions.

VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LE NOUVEAU CALENDRIER DE COLLECTE 2025 :

Calendrier de collecte 2025

Commune
de Fontainebleau



■ HYPER-CENTRE ■

Sortir le bac la veille au soir

Ordures ménagères
Le LUNDI et du MERCREDI au SAMEDI
Pas de collecte les 1^{er} mai
et 25 décembre

Emballages et papiers
MERCREDI et VENDREDI

Emballages en verre
JEUDI
La collecte du 1^{er} mai est reportée
au samedi 3 mai et celle du 25
décembre au samedi 27 décembre

■ CENTRE ■

Sortir le bac avant midi

Ordures ménagères
LUNDI et JEUDI

Emballages et papiers
MERCREDI semaine paire

Emballages en verre
MERCREDI semaine impaire

Végétaux
MARDI semaine paire
Interruption de la collecte des
végétaux du 1^{er} décembre au 31 mars



■ HABITAT PAVILLONNAIRE ■

Sortir le bac avant midi

Ordures ménagères
LUNDI

Emballages et papiers
MERCREDI semaine paire

Emballages en verre
MERCREDI semaine impaire

Végétaux
MARDI semaine paire
Interruption de la collecte des
végétaux du 1^{er} décembre au 17 mars

**RUES SAINT-LOUIS, MAGITOT,
CHAPU, FOURNEL, BOUQUET,
MERWART, IMPASSE MAIRE
ET IMPASSE DE L'AQUEDUC**

Sortir le bac avant midi

Ordures ménagères
LUNDI

Emballages et papiers
MERCREDI semaine paire

Emballages en verre
JEUDI semaine impaire

Professionnels et logements collectifs :

En cas de difficultés dans
la gestion de vos déchets,
contactez-nous :
[collecte@smictom-
fontainebleau.fr](mailto:collecte@smictom-fontainebleau.fr)

Points d'apport volontaire

Déchets alimentaires
Trouvez la borne la plus
proche de chez vous :
[www.smictom-fontainebleau.fr/
la-collecte/les-dechets-
alimentaires-a-fontainebleau](http://www.smictom-fontainebleau.fr/la-collecte/les-dechets-alimentaires-a-fontainebleau)



SMICTOM de la Région de Fontainebleau - Votre syndicat de collecte des ordures ménagères

56 route de Bourgogne, Veneux-Les Sablons, 77250 Moret-Loing-et-Orvanne - www.smictom-fontainebleau.fr - www.lasolutioncestvous.fr - [@smictomfontainebleau](https://www.facebook.com/snictomfontainebleau)

0800 133 895 Appel gratuit



• Quelles sont les mesures prises par la Ville pour lutter contre les nuisances, particulièrement en soirée ?

Face à une réorganisation de la circonscription de police nationale ayant eu pour effet une réduction des patrouilles, **la ville de Fontainebleau a décidé de mettre en place une brigade de nuit** au sein de la police municipale. Opérationnelle depuis le 6 janvier 2025, cette brigade répond aux besoins de tranquillité publique exprimés par les Bellifontains, en **prolongeant la présence policière à des heures plus tardives**. La brigade a d'ores et déjà été mobilisée à de nombreuses reprises, notamment lors de soirées trop bruyantes. Son intervention a permis de rétablir la tranquillité du quartier.

Parallèlement, dans le but de garantir aux Bellifontains sécurité et tranquillité, **la Ville développe son réseau**

de vidéoprotection en augmentant progressivement le nombre de caméra en ville et a mis en place un Centre de Supervision Urbain (CSU) en fin d'année dernière. Ce nouveau dispositif permet à un agent de police municipale de **surveiller l'espace public en temps réel et de diriger les patrouilles là où c'est nécessaire**. En dehors des créneaux de présence d'opérateurs municipaux, le système est exploité par le chef de poste du commissariat de police nationale de Fontainebleau 7j/7 et 24h/24.

Les Bellifontains ne doivent pas hésiter à contacter directement les patrouilles de police municipale en cas de besoin au numéro suivant : **06 74 59 28 87.**

2. QUESTIONS - RÉPONSES

ENSEMBLE DU QUARTIER :

• De nombreux habitants s'interrogent sur le futur du campus Damesme et les travaux qui y seront réalisés.

Le projet, actuellement à l'étude, consiste à réhabiliter le principal bâtiment de l'ancienne caserne en friche, construire une résidence étudiante et une cafétéria. Aucun calendrier n'est arrêté à ce jour, ces projets doivent obtenir les financements publics adéquats.



• L'offre de stationnement du quartier semble insuffisante au regard de la proximité de nombreux pôles d'activités (hôpital/campus/maison de santé/radiologie/IME...).

À moyen terme, **la Ville envisage la construction d'un parking de type silo** sur l'actuel parking de la caserne Damesme, propriété de l'État.

Un nouveau parking permettrait de résoudre les problèmes liés au stationnement dans ce quartier, que ce soit pour les étudiants, les usagers des pôles de santé et les riverains,

puisque'il contribuerait à désengorger les rues adjacentes.

Dans le cas où un tel aménagement pourrait être réalisé, **la place Clémenceau**, utilisée actuellement comme parking à ciel ouvert, **serait repensée afin de la transformer en un lieu de convivialité végétalisé.**

Par ailleurs, il est à noter que la reprise du trottoir de la rue Clément Matry a permis la création de **16 nouvelles places de stationnement** inexistantes auparavant (dont 1 pour les personnes à mobilité réduite).

- Les riverains mentionnent l'incivisme de nombreux Bellifontains concernant les déjections de leurs chiens et s'étonnent de la disparition des sacs en libre-service au niveau des espaces dédiés.

Les sacs ont été retirés car **les distributeurs étaient souvent vidés dans la journée** du réapprovisionnement par des propriétaires de chiens indécents. **Nous ne constatons d'ailleurs pas d'amélioration notable de la situation via ce dispositif.**

La lutte contre ces incivilités est difficile, il n'est possible de verbaliser les propriétaires que lorsqu'ils sont pris sur le fait. Néanmoins, à terme, **l'augmentation du nombre de caméras en ville permettra plus facilement de verbaliser les contrevenants.** De plus, **une campagne de sensibilisation** sera bientôt lancée par la Ville.

- Où en sont les travaux de la rue des Bois ?

Les travaux de la rue des Bois sont terminés depuis le début du mois de mai. Une réfection complète de la rue a été opérée ainsi que la reprise intégrale des trottoirs. Les plantations seront effectuées en fin d'année afin de respecter le cycle de floraison. **700 000 € ont été investis** dans ce projet.



- Les locaux de l'antiquaire situés à l'angle de la rue Saint-Merry et de la rue de la Paroisse vont être vendus. Quel est le devenir de cette propriété ?

Le lieu a été racheté par un promoteur immobilier privé. Le projet n'est pas encore arrêté, néanmoins au regard du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**, la maison d'angle sera conservée, 35% de la surface de la parcelle sera en pleine terre (non artificialisée) et **la hauteur du bâtiment ne pourra dépasser l'existant.** Enfin, l'offre de stationnement nouvellement créée sur la propriété permettra aux futurs résidents d'y stationner.

- Quel est le devenir de la chapelle de l'hôpital et des bâtiments attenants en cours de rénovation ?

Le réaménagement de l'hospice de Mont Pierreux, bâtiment inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, par un porteur de projet privé, permettra **la création de 54 nouveaux logements**, et d'autant de places de stationnement. **L'ancienne chapelle, quant à elle, va prochainement être restituée à la Ville.**



- Où en est le projet de construction d'une nouvelle résidence Senior en haut de la rue Clément Matry.

À ce stade, **le projet de résidence Senior n'est pas encore finalisé**. Le futur bâtiment sera construit en retrait de la voirie, permettant ainsi de conserver les arbres existants. De plus, la présence de jardins privatifs et d'espaces extérieurs pour tous les logements permettra de proposer **une importante proportion d'espaces verts**. Le projet en cours au niveau de l'ancien hospice sur le trottoir opposé (logements privés) sera pris en compte pour assurer une bonne insertion architecturale de l'ensemble.

- Le trottoir de la rue Clément Matry sera-t-il bientôt terminé ? Seul le bas de la rue a été repris depuis la fin du chantier de la résidence « les Monarques ».

La réfection de cette partie du trottoir a été terminée fin juin et a permis la création de **8 places de stationnement supplémentaires, 3 nouveaux bancs, 1 place PMR** ainsi que de **nouveaux espaces verts** (qui seront plantés en fin d'année).



- Le mur de la résidence « Les Monarques » donnant sur la rue Saint-Merry est dans un état dégradé (moisissures). Quels sont les leviers dont dispose la Ville pour résoudre ce problème ?

Le mur appartenant dorénavant à une résidence privée, **la Ville ne peut pas intervenir pour le nettoyer**. Toutefois, le promoteur doit prochainement déposer en mairie la déclaration attestant de l'achèvement des travaux. Ainsi, lors de la visite de conformité, **nous ne manquerons pas de signaler l'état dégradé du mur au propriétaire de la résidence**.

RUE DE NEUVILLE :

- Certains automobilistes empruntent la rue de Neuville à des vitesses excessives, est-il possible d'installer un panneau rappelant la limitation de vitesse à 30km/h ?

Malheureusement, **les trottoirs qui bordent cette rue sont trop étroits** pour permettre l'installation d'un panneau en bas de la rue sans compromettre la bonne circulation des piétons. **Nos services ont cependant mis en place un marquage au sol « rappel 30 »**.

BOULEVARD JOFFRE :

- Est-il possible de mieux indiquer la piste cyclable afin que les vélos empruntent la piste plutôt que la route ?

Les services de la Ville vont étudier l'amélioration de la signalisation horizontale.



- Certains riverains jugent insuffisant le nombre de passages piétons permettant de traverser le boulevard Joffre.

Le boulevard Joffre est une voirie départementale, l'ajout de nouveaux passages piétons ne relève donc pas de la compétence de la Ville. **Nous avons cependant fait remonter cette demande au conseil départemental de Seine-et-Marne.**

ROUTE NOTRE DAME DU BON SECOURS :

- La route Notre Dame du Bon Secours, très empruntée car utilisée comme voie de contournement de la ville, est en très mauvais état. Une reprise de cet axe est-elle prévue cette année ?

Oui, nous allons dès l'automne prochain, procéder **à la reprise de cette route dans sa portion située entre la route Louise et le boulevard Foch**, pour un coût total de **130 000€**. Un montant élevé qui s'explique par la présence d'hydrocarbures dans l'ancien bitume.

Cet investissement s'inscrit dans notre volonté d'améliorer progressivement et de façon équilibrée la voirie dans l'ensemble des quartiers de Fontainebleau. Ainsi, **la rue Casimir Périer**, la portion de **la rue de l'Arbre Sec** comprise entre la rue Gabriel Fournier et la rue Saint-Louis feront également l'objet de travaux d'ici la fin de l'année 2025.

RUE DE LA COUDRE (PAR EXEMPLE) :

- Certains trottoirs sont considérés comme trop étroits notamment pour permettre la bonne circulation des poussettes ou fauteuils roulants. Quelles sont les actions menées par la Ville pour rendre certains trottoirs plus accessibles ?

Fontainebleau est une ville historique qui a en effet hérité de trottoirs parfois très étroits. En raison de contraintes budgétaires et du calendrier des travaux de voirie, **il n'est malheureusement pas possible de refaire les trottoirs au cas par cas.**

Toutefois, lorsque la Ville entreprend la réfection complète d'une rue, l'ensemble de l'espace public est pris en compte dans le projet : la chaussée en priorité, mais aussi les trottoirs, les accotements, le mobilier urbain ainsi que l'intégration de végétation, à l'image de ce qui a récemment été réalisé rue des Bois.

ANGLE RUE LAGORSSE ET RUE ANNE-MARIE JAVOUHEY :

- La gouttière du bâtiment situé à l'angle de la rue Lagorsse et de la rue Anne-Marie Javouhey semble menacer de s'effondrer.

Ce bâtiment est situé dans l'enceinte du site « Damesme » et **ne relève donc pas de la compétence de la Ville. Nous en avons fait le signalement à l'État, propriétaire de ce lieu.** Dans l'attente, nous ne pouvons que vous conseiller d'éviter de passer sous cette gouttière en empruntant le trottoir opposé.



RESTONS CONNECTÉS ! TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION OFFICIELLE



Disponible sur
Google play

Disponible sur
App Store

RESTEZ INFORMÉS ! INSCRIVEZ VOUS À LA NEWSLETTER*

*lettre d'information



3. RESTONS EN CONTACT

- Vous avez une doléance à nous communiquer ? Vous souhaitez nous faire part d'un projet ? Écrivez à **maire@fontainebleau.fr**. Votre mail sera directement traité par le cabinet du maire.
- Les élus municipaux sont également à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter en faisant la demande par mail à **assistante.elus@fontainebleau.fr**.

Retrouvez tous les comptes-rendus des visites de quartier sur le site de la ville **www.fontainebleau.fr** ou en scannant ce QR code :



HÔTEL DE VILLE - 40 RUE GRANDE 77300 FONTAINEBLEAU